

GARDERIES

Tourmente
autour des enfants

Page B 3



IDÉES

Une étape décisive
pour l'avenir
du protocole de Kyoto

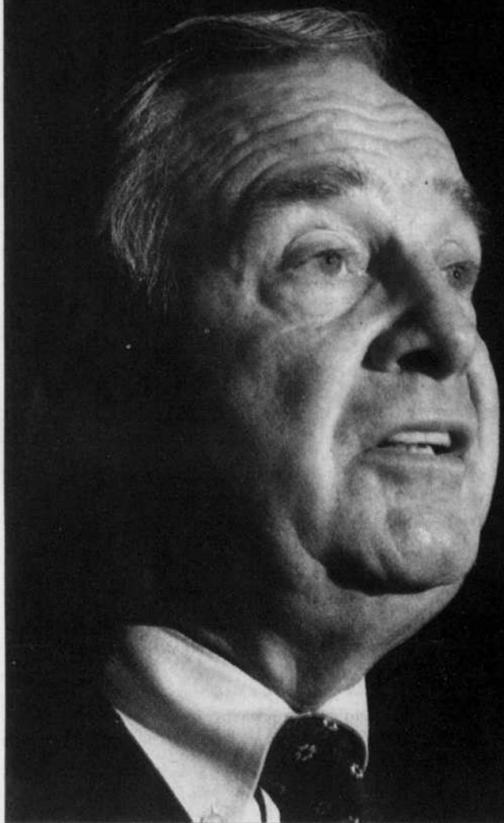
Page B 6



PERSPECTIVES

L'argent d'un scrutin

- Baisses d'impôt de 30 milliards d'ici 2010
- Neuf milliards pour l'éducation et la formation
- 1,5 milliard pour l'industrie forestière



CHRIS WATTIE REUTERS

La valse des dollars bat la mesure à Ottawa. Les ministres libéraux multiplient les annonces, étalant les milliards comme les magiciens sortent les lapins de leurs chapeaux. Sauf que plusieurs d'entre elles sont de l'ordre des simples promesses puisque le Parlement, qui en est à ses derniers milles, ne les a pas approuvées. Alors, qu'advient-il de toutes ces promesses si les libéraux ne sont pas réélus?

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Au printemps dernier, alors qu'Ottawa vivait dans l'appréhension d'un scrutin, une première page particulièrement mordante du *Toronto Star* parodiait une publicité de la carte de crédit MasterCard en détaillant le prix des nombreuses annonces libérales qui avaient été faites dans les derniers jours. «Éviter une campagne électorale? Ça n'a pas de prix», concluait le quotidien. En fait, les annonces libérales avaient un prix: 25 milliards. Six mois plus tard, le jeu se répète. Depuis deux semaines, alors que la chute du gouvernement est désormais acquise, les libéraux engagent 50,1 milliards. Le quart du budget annuel du gouvernement.

Tout a commencé il y a deux semaines avec le dépôt d'une mise à jour économique qui avait davantage l'allure d'un minibudget. Dans ce document, qualifié par l'opposition d'électoral, les libéraux ont promis des baisses d'impôt de 30 milliards d'ici 2010, dont cinq milliards cette année, ainsi que neuf milliards de nouvelles dépenses dans la formation de la main-d'œuvre et l'éducation surtout.

Si le gouvernement pouvait se permettre une telle générosité, c'est qu'il admettait qu'Ottawa, en ne faisant rien, cumulerait au cours des cinq prochaines années 86 milliards de surplus. En voilà 39 qui disparaissaient. Dans ce même

document, le gouvernement se réservait aussi toutes sortes de coussins de sécurité (destinés à la dette s'ils étaient inutilisés) d'une valeur de 31,5 milliards. Restait donc 15,5 milliards de dollars disponibles pour les cinq prochaines années pour les priorités de l'heure. «Restait», car c'est plus des deux tiers de cette somme (11,1 plus précisément) qu'Ottawa vient d'engloutir cette semaine dans ses promesses électorales déguisées en annonces.

« On était prêts à attendre jusqu'au mois d'avril »

Ainsi, les autochtones réunis en sommet avec le premier ministre en Colombie-Britannique obtiennent 5,1 milliards. Les autochtones ayant fréquenté des pensionnats seront dédommagés pour un montant de 2,25 milliards. L'industrie forestière, mise à mal par le conflit sur le bois d'œuvre avec les États-Unis, touche ses garanties de prêt et de l'aide: 1,5 milliard. De nouvelles baisses d'impôt sur les dividendes ont été annoncées: 1,6 milliard. En immigration, réduction des listes d'attente des demandeurs: 700 millions. Les agriculteurs ne sont pas en reste: 755 millions. Le Conseil des arts du Canada voit son budget doubler: 342 millions. Quelques mesures environnementales: 261 millions. Ajoutez l'aide à la base militaire de Goose Bay: 155 millions. Reconstruction d'Haïti (dont la diaspora se concentre dans le comté de Denis Coderre, présent pour l'annonce): 33 millions. Les Chinois victimes des politiques raciales canadiennes au début du siècle obtiennent réparation: 2,5 mil-

lions. Lutte contre la criminalité à Montréal: 1,6 milliard.

Tout cela n'inclut pas les annonces — incalculables — du ministère des Ressources humaines, qui s'est empressé de dévoiler comment les sommes promises dans le minibudget seraient allouées. Les provinces de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Manitoba, entre autres, ont déjà leur entente. Une façon de promettre plusieurs fois le même dollar...

Dans tous les cas, ces annonces relèvent de la promesse électorale puisque aucune n'a été approuvée par le Parlement, ni par un projet de loi spécifique ou budgétaire, ni par des crédits. Seuls les 16 avions militaires commandés par la Défense nationale, au coût de cinq milliards, seront payés à même des budgets qui avaient déjà été approuvés.

Les libéraux eux-mêmes ont reconnu la nature réelle de l'exercice. «On était prêts à attendre jusqu'au mois d'avril [pour déclencher des élections], alors on aurait pu espacer toutes ces annonces-là d'ici le mois d'avril, mais l'opposition en a décidé autrement», a expliqué cette semaine Jean Lapierre. M. Lapierre a même mis au défi les autres partis de revenir sur ces promesses. «Je ne vois pas comment un gouvernement pourrait annuler, par exemple, l'équipement militaire ou la sécurité dans les transports en commun. Il faudrait être totalement naïeux.»

Alors, ces promesses se réaliseront-elles si les libéraux perdent la bataille électorale?

Le Devoir

Les conservateurs

Le Parti conservateur met tout simplement en doute la faisabilité des annonces du gouvernement. Si celles-ci se matérialisaient, a indiqué M. Harper, elles ramèneraient le pays en déficit. (Pas tout à fait, selon les chiffres du ministère des Finances). Comme le parti dévoilera bientôt son programme, il hésite à se positionner sur chacune des promesses libérales. On vend toutefois la mèche pour les autochtones.

L'annonce de 2,25 milliards pour les autochtones ayant fréquenté des pensionnats serait respectée par les conservateurs. Selon les fonctionnaires au ministère des Finances, ils n'auraient pas vraiment le choix de toute manière. Mais les 5,1 milliards engagés hier après-midi à Kelowna sont en suspens. «Nous avons nos propres idées sur ce sujet, reconnaît le député Monte Solberg.

Nous ne nous sentirons pas liés par une entente conclue à la veille d'élections par un gouvernement différent prêt à tout pour se faire réélire. Nous voulons bien entendu conclure des ententes avec les autochtones qui amélioreraient leurs conditions de vie. Cela doit arriver.»



CHRIS WATTIE REUTERS
Stephen Harper

À propos des 700 millions promis pour la réduction des listes d'attente à Immigration et Citoyenneté, M. Solberg se montre sceptique. «Pourquoi ce montant et non pas, disons, 500 millions ou 900 millions? On nous lance des chiffres par la tête sans nous les expliquer.» M. Solberg refuse de dire lesquelles des promesses libérales ne sont pas assez généreuses aux yeux de son parti. «Tout ce que je peux vous dire, c'est que tous les domaines visés dans la liste des promesses sont abordés dans notre programme.»

Les néo-démocrates

À l'NPD, l'attitude des libéraux «dégoutée», selon les mots de la députée Libby Davies. «Nous ne prenons même pas ces engagements au sérieux», dit-elle pour justifier son refus de se prononcer sur chacune de ces annonces. «Il est sûr que les autochtones, l'éducation, l'agriculture, le bois d'œuvre, les arts, tout cela correspond à nos valeurs, donc on pourrait être enclins à appuyer certaines de ces dépenses», dit-elle.

Elle trouve déplorable que, pour les autochtones par exemple, il ait fallu attendre à la veille des élections pour que le gouvernement ait soudainement envie de faire quelque chose. «C'est crasse qu'à la veille d'élections, on annonce des milliards alors que les conditions inacceptables dans lesquelles ils vivent existent depuis que les libéraux sont au pouvoir. Ils ont eu l'occa-

sion dans 13 ou 14 budgets de faire quelque chose, et c'est seulement maintenant qu'ils le font.»

Le discours est le même à propos des 755 millions destinés aux agriculteurs, dont le sort est soulevé par l'opposition depuis «trois, quatre, cinq ans» à la Chambre des communes.



CHRIS WATTIE REUTERS
Jack Layton

Quant aux baisses d'impôt, Mme Davies rappelle que son parti s'oppose à celles destinées aux entreprises (elles ne comptent que pour un milliard). Pour les autres, destinées aux contribuables? «Nous devons les étudier avec attention avant de nous prononcer. Nous pensons qu'il est mieux d'investir dans des programmes structurants plutôt que d'envoyer un petit retour en argent comptant aux contribuables.»

Les bloquistes

La tactique du gouvernement a partiellement déçu au chef bloquiste Gilles Duceppe, qui trace un parallèle avec le programme des commandites. À l'époque, l'argent était dépensé pour sauver le pays. Maintenant, c'est pour sauver le parti. «Ils font des annonces partout au Canada et au Québec, tout d'un coup. Ils font campagne à même les moyens de l'État. Comme d'habitude, ils sont en train de confondre les intérêts de l'État et les intérêts du Parti libéral du Canada, comme dans le cas des commandites. C'est exactement ce qu'ils font. C'est un scandale.»

Le critique en matière de finances, Yvan Loubier, se dit «enragé». Année après année, il prédit l'ampleur réelle du surplus fédéral, non sans se faire ridiculiser par le ministre des Finances. Le temps lui donne presque toujours raison. «En février, quand il prédisait un surplus pour cette année de quatre milliards, j'avais demandé à Ralph

Goodale s'il se constituait une cagnotte en vue des prochaines élections. Il m'avait simplement répondu par un large sourire», se rappelle M. Loubier. Les surplus



CHRIS WATTIE REUTERS
Gilles Duceppe

ont finalement été de 11,2 milliards.

Sur l'argent promis aux autochtones, M. Loubier se montre sceptique. Sans dire que son parti s'opposerait à ces dépenses colossales (près de 7,4 milliards), il croit que celles-ci risquent d'être effectuées en pure perte. «On a une belle cérémonie mais, encore une fois, ça ne correspondra pas aux priorités des autochtones.» M. Loubier est plutôt d'accord avec les annonces sur le bois d'œuvre, bien qu'il les juge insuffisantes, et l'agriculture, mais il déplore le «timing, qui est cynique». Il critique enfin la décision d'accorder des baisses d'impôt plutôt que de transférer aux provinces des points d'impôt pour financer leurs programmes.

Saviez-vous que...
Le savoir remplace les ressources naturelles dans l'économie canadienne. Ces cinq dernières années, le nombre d'étudiants de 2^e/3^e cycles à McGill a augmenté de 25 pour cent. Les 9200 étudiants aux cycles supérieurs, résidents et étudiants postdoctoraux de l'Université représentent plus du quart des effectifs étudiants, ce qui place McGill en tête de toutes les universités canadiennes à cet égard.

Gestion de projets
Inscrivez-vous à notre populaire programme en gestion de projets! Cette formation pratique s'adresse aux gestionnaires et professionnels qui désirent suivre un programme approfondi. Les cours sont offerts une fois par semaine, en soirée, du 11 janvier au 7 juin 2006. Le contenu de ce programme est conforme aux normes reconnues mondialement par le Project Management Institute (PMI®).

Communication professionnelle en anglais
Programme crédité à temps partiel (du niveau débutant au niveau supérieur)
— Améliorez vos compétences linguistiques et communicatives
— Maîtrisez les usages de la langue anglaise propres au monde professionnel.
Test de classement: 7 décembre à 18 h 45

Cours du soir – hiver 2006
Cet hiver, découvrez nos populaires programmes en gestion qui vous prépareront à poursuivre d'autres études ou à amorcer une nouvelle carrière. De plus, vous aurez l'occasion de côtoyer des étudiants motivés du Québec et d'ailleurs qui, comme vous, sont déjà sur le marché du travail. L'inscription aux cours offerts le soir débute le 12 décembre.



PERSPECTIVES



Jean Dion

Le fédéral vous parle

À fin de mettre un peu de oumpf dans une campagne électorale qui s'annonce d'un ennui assez prodigieux et de donner l'impression qu'il fait semblant d'avoir l'air d'avoir à cœur les préoccupations les plus fondamentales des Canadiens Canadiennes, le gouvernement minoritaire du Canada a donné à laisser sous-entendre à demi-mots à peine couverts qu'il pourrait peut-être être en faveur d'un retour de *La Soirée du hockey* à la grille-horaire de Radio-Canada.

«*Quel beau cadeau des Fêtes ce serait pour les amateurs de hockey, dont nous espérons que leur attention est tellement concentrée sur les performances du Tricolore qu'ils voteront libéral comme des gnons sans s'en rendre compte*», a déclaré un fédéral en jouant le thème de *La Soirée du hockey* en s'accompagnant à la guitare pour mettre le monde dans l'ambiance.

La mesure, on le sait, concernerait uniquement les Québécois puisque *La Soirée du hockey* continue d'être diffusée en français dans le reste du Canada. «*Ça, ça veut dire que si les gens votent pour les séparatistes du Bloc québécois, ils n'auront plus jamais de hockey le samedi soir à la TV parce qu'en abolissant le Canada, le Bloc québécois abolira aussi Radio-Canada*», a indiqué le fédéral.

Lorsqu'on lui a fait remarquer que les Québécois n'auraient qu'à faire ce qu'ils font déjà dans une immense majorité, c'est-à-dire regarder le hockey à RDS, le fédéral a rétorqué que «*si l'excellent gouvernement de Paul Martin, qui a été blanchi par la commission Gomery que dans les 30 jours du dépôt du rapport final de laquelle des élections seront déclenchées, n'est pas réélu, les dizaines de milliards de dollars promis au cours des derniers jours et qui n'ont rien à voir avec les élections ne se rendront pas par la faute des partis d'opposition, et tout le monde s'en trouvera plus pauvre, et plus personne ne pourra se payer le câble*».

Le fédéral a aussi tenu à mettre en garde les Canadiens Canadiennes contre un appui aux conservateurs. «*Non seulement ces indignes de gouverner d'extrême droite veulent démanteler Radio-Canada, ils veulent aussi abolir le hockey*», a-t-il souligné. «*D'ailleurs, on ne se surprendra pas de constater que la fin des deux grandes dynasties de l'histoire du Canadien de Montréal, en 1960 et en 1979, est survenue alors que les conservateurs étaient au pouvoir ou s'apprêtaient à le prendre*».

On note également que la dernière coupe Stanley remportée par le Canadien, en 1993, a précédé de quelques semaines l'élection des libéraux à Ottawa après neuf années dans l'opposition et l'effondrement dans la disgrâce du Parti progressiste-conservateur. De plus, alors que sa création remonte aux belles années des libéraux de Louis Saint-Laurent, des années de prospérité inégalée qui devaient consacrer la place du Canada dans le monde grâce à nos Casques bleus, la disparition de *La Soirée du hockey*, elle, correspond grosso modo aux derniers moments du règne de Jean Chrétien, «*qui n'a pas été du tout du tout blanchi par le rapport Gomery, qui a plutôt blanchi l'excellent Paul Martin qui est franchement excellent et extraordinairement innocent, dans le sens de*», a renchéri le fédéral.

D'après le fédéral, l'affaire *La Soirée du hockey* (qui est en passe de devenir une saga) illustre à merveille les défis qui se posent au Canada en ce début de XXI^e siècle. Le seul fait que l'émission soit offerte partout sauf au Québec donne à penser que le Québec est une société distincte, ce qu'elle est mais pas tant que ça. «*La Chambre des communes a en effet adopté une motion reconnaissant le caractère distinct du Québec, mais elle était supposée n'avoir aucun effet concret. Il faudra se pencher là-dessus*», a déclaré le fédéral. «*En plus, cela signifie que les francophones de l'extérieur du Québec jouissent de privilèges que n'ont pas les Québécois Québécois. Or, depuis que le Parti libéral a fait adopter la Loi sur les langues officielles, la francophonie hors Québec croît comme jamais. Elle a vaincu l'assimilation et se porte comme un charme. Je ne vois pas pourquoi les francophones canadiens canadiens continueraient de bénéficier de la mansuétude d'une société d'Etat. On peut se fier d'eux, d'autant plus qu'ils ne votent jamais conservateur et n'ont aucune possibilité de voter pour le Bloc québécois*».

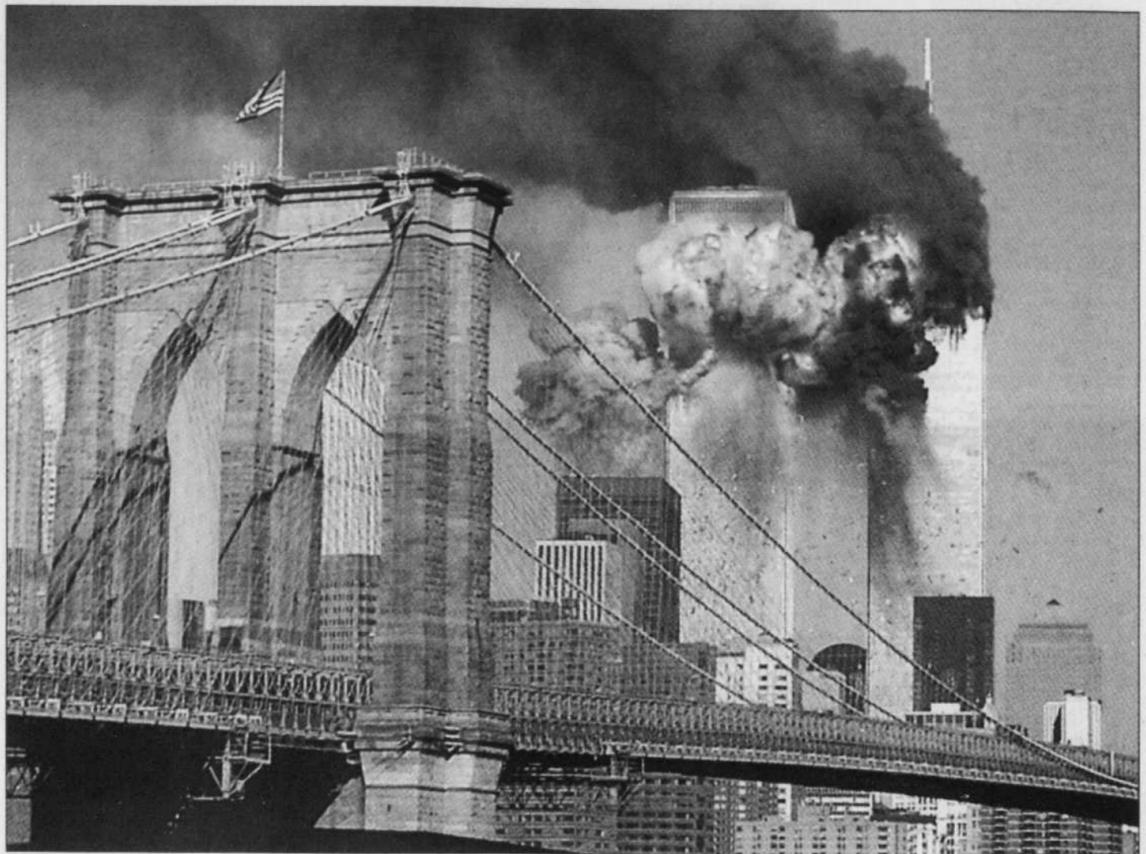
Invité à préciser ce que Paul Martin pensait de tout ça, le fédéral a confié que le premier ministre n'était pas au courant: «*Il n'est que le chef du gouvernement. Il ne peut quand même pas toujours se prononcer en connaissance de cause. Disons qu'il se sent quand même de profondes affinités avec tous les clubs qui ont été blanchis récemment dans la Ligue nationale de hockey*».

Il va sans dire qu'une intervention directe du fédéral dans la grille-horaire de Radio-Canada constituerait une audacieuse mesure, du genre auquel on n'a pas assisté depuis la disparition de l'excellente émission *La Politique fédérale*, retirée à la demande même du fédéral parce que la platitude extrême du contenu faisait en sorte d'effrayer les citoyens et de les écarter à tout jamais de toutes choses fédérales. «*Par contre, il n'est pas exclu que cela devienne une habitude, étant donné que le fédéral adore se mêler de ce qui ne le regarde pas. On songe par exemple à remettre les nouvelles à 17h afin que les gens ne soient pas à la maison pour voir ce qui se passe dans la campagne électorale. Puis, à 18h, on placerait La Fosse aux lionnes, ce qui permettrait aux citoyens de constater que, finalement, la politique fédérale n'est pas si pire que ça*», a ajouté le fédéral.

Mentionnons enfin que le fédéral a sérieusement examiné, advenant un retour de *La Soirée du hockey*, la possibilité d'en devenir le principal commanditaire, une hypothèse dont le premier ministre ne serait, selon des sources si haut placées qu'elles en éprouvent un léger vertige, pas au courant. Lui-même préférerait plutôt, question d'éviter d'être noirci par une commission d'enquête bidon, que *La Soirée du hockey* illustre la considérable diversité de la population du pays qui comprend jusqu'à deux sexes et qu'on rebaptise l'équipe phare du sport le Canadien Canadienne de Montréal.

«*Vous allez voir pourquoi ça s'appelle une campagne: parce qu'il n'y a pas grand-monde et parce que ça sent, enfin, ça sent la nature*», a conclu le fédéral.

jdion@ledevoir.com



Le 11 septembre 2001 a marqué le début de l'adoption d'une série de mesures visant à assurer la sécurité des Américains.

La réforme du Patriot Act américain

Quand l'oncle Sam et Big Brother ont un air de famille

CHARLES-PHILIPPE GIROUX

Washington — Encore fraîchement traumatisé par les attentats du 11 septembre précédent, le Congrès américain adoptait fin octobre 2001 une loi qui n'allait jamais faire l'unanimité, le Patriot Act. Formidable instrument antiterroriste pour les uns, traître abandon des libertés individuelles pour les autres, cette loi accordait à la justice américaine de nouveaux pouvoirs au chapitre de l'écoute électronique, des mandats de perquisition et d'autres techniques de surveillance qui peuvent même s'appliquer, dans certains cas, aux personnes non soupçonnées d'actes criminels.

Quatre ans plus tard, le Patriot Act se retrouve de nouveau sous les projecteurs puisque certaines de ses clauses expirent à la fin de l'année et que leur renouvellement doit être négocié au Congrès. Mais cette fois-ci, les discussions ne se font pas dans l'ombre d'attentats spectaculaires et les critiques ont eu le temps de faire connaître leur mécontentement au cours des dernières années.

Pour les cinéphiles, la simple mention de la loi renvoie à tout un chapitre de *Fahrenheit 9/11* de Michael Moore, qui l'avait alors vilipendée en dénonçant le fait que la plupart des élus qui ont appuyé la loi en 2001 ne l'avaient même pas lue. Les défenseurs des libertés individuelles, l'American Civil Liberties Union (ACLU) en tête, mènent de leur côté leur propre campagne et font circuler des pétitions pour demander au Congrès de «réparer» le Patriot Act afin d'en limiter les présumés abus.

Seulement, les libertaires tirent-ils sur la bonne cible? Certains experts n'en sont pas si sûrs. «*Le Patriot Act est devenu un symbole*», juge Amitai Etzioni, directeur du Centre d'études «communautaires» de l'université George Washington, un institut qui étudie la philosophie sociale et les droits des citoyens.

«*Les gens déchirent leur chemise pour défendre ou condamner [le Patriot Act] sans l'avoir lu*», déplore-t-il, un peu comme Michael Moore l'a fait. Mais sa conclusion est tout autre. «*S'ils la lisaient, ils verraient que la plupart des mauvaises choses — et il y en a beaucoup — ne se trouvent pas dans le Patriot Act*», ajoute l'auteur d'un livre sur cette loi controversée l'an dernier.

Les «mauvaises choses» qui inquiètent l'ex-conseiller à la Maison-Blanche sous Jimmy Carter sont entre autres les tribunaux militaires pour civils, les mémos justifiant la torture et l'encouragement à espionner et à dénigrer ses voisins. Mais cela ne fait pas partie du

Patriot Act. «*90 % du contenu du Patriot Act n'a jamais été contesté par qui que ce soit tandis que les 10 % restants sont raisonnables lorsqu'on les utilise correctement*», conclut-il.

Lettres de sécurité nationale

Même son de cloche chez Philip Heymann, professeur de droit à l'université Harvard et spécialiste du terrorisme. Selon lui, les vraies questions soulevées par la guerre au terrorisme résident davantage dans la détention, les interrogations coercitives et la récolte de données sur les rassemblements religieux, des mesures absentes du Patriot Act.

«*Je m'intéresse beaucoup aux deux côtés de la médaille, mais quand j'ai étudié [le Patriot Act] pour en dégager ma propre opinion [...], la seule chose qui a réussi à m'inquiéter — et, là encore, je n'étais pas très inquiet — est la question des lettres de sécurité nationale*».

«Le public américain serait probablement plus inquiet s'il était mieux informé»

Sur ce point, presque tout le monde s'entend. Les lettres de sécurité nationale, émises par le FBI, permettent aux autorités de demander à des fournisseurs de services Internet ou à des gérants de banque, par exemple, des renseignements personnels sur leurs clients, qu'on les soupçonne ou non d'activités criminelles. Les destinataires ne peuvent révéler à quiconque qu'ils ont reçu

une telle lettre. Or, depuis l'adoption du Patriot Act, le FBI n'a plus besoin de demander l'autorisation d'un juge ou d'un grand jury pour envoyer de telles lettres. Résultat: le nombre de lettres de sécurité nationale émises serait passé d'environ 300 à 30 000 par année depuis lors, d'après une enquête du *Washington Post* publiée au début du mois. Le département américain de la Justice affirme que les données du quotidien sont exagérées mais refuse de donner des chiffres plus précis.

«*Si ce n'est pas de l'abus, ça ne doit pas en être loin*», a noté le sénateur démocrate Joseph Biden (Delaware) lors d'une entrevue télévisée au lendemain de la publication de l'article du *Washington Post*.

Outre les lettres de sécurité nationale, les défenseurs des libertés individuelles citent souvent la section 215 de la loi, qui permet aux autorités d'exiger dossiers et renseignements personnels sur des gens sans que ceux-ci en soient informés et, encore une fois, sans qu'ils soient nécessairement soupçonnés d'activités criminelles. C'est notamment à cette section qu'il est question d'avoir accès aux fichiers d'abonnés de bibliothèque ou aux dossiers médicaux. Même si les mandats émis en vertu de la section 215 requièrent le feu vert d'un juge d'une cour spéciale de Washington, plusieurs

critiques estiment que cette approbation est, dans les faits, trop automatique.

Efficacité et vie privée

Certes, pour qui se soucie de la sécurité nationale, l'efficacité des services de renseignement devrait être un critère important, mais il ne devrait pas être le seul, déplore Lee Strickland, ex-employé de la CIA et directeur du Centre d'études des politiques de renseignement de l'université du Maryland.

«*La question n'est pas de savoir si le gouvernement a besoin de ces pouvoirs. Il en a besoin. Mais dans une démocratie, nous voulons que les pouvoirs du gouvernement soient [utilisés] avec la plus grande transparence et la meilleure supervision possibles*», estime-t-il, regrettant que ce ne soit pas le cas du Patriot Act.

Lee Strickland se désole par ailleurs de la réduction du rôle des cours dans le processus. Raymond Tanter, professeur de droit de l'université Georgetown, partage cet avis. «*Les juges et les grands jurys font généralement ce que les procureurs attendent d'eux. Il n'y a pas de raison de les retirer du système*», observe-t-il.

L'idée de superviser l'utilisation des outils d'enquête du FBI est aussi appuyée par Amitai Etzioni, favorable à la création d'une commission indépendante semblable à celle mise sur pied pour les attentats du 11 septembre 2001. «*Ce comité doit être indépendant. Nous ne pouvons pas compter sur le Congrès ou sur la Maison-Blanche pour nous donner un compte rendu fiable de la façon dont ces pouvoirs sont utilisés*».

Le projet de loi présenté la semaine dernière au Congrès par un comité conjoint de la Chambre des représentants et du Sénat s'aventure timidement sur cette piste. Selon cet accord provisoire, l'inspecteur général du département de la Justice devrait publier un rapport annuel qui dévoilerait notamment la fréquence de l'utilisation des lettres de sécurité nationale. Les personnes qui reçoivent ces lettres auraient aussi plus de recours, dont celui de demander à un juge de réviser la légitimité de la lettre.

Plusieurs observateurs ont d'abord cru que la proposition serait adoptée par le Congrès avant le congé de la Thanksgiving, mais la forte opposition d'un groupe bipartite de six sénateurs a forcé la prolongation des débats. Dans une lettre, ce groupe a fait part de sa «*profonde inquiétude*» en disant estimer que le projet de loi ne va pas assez loin dans les changements apportés à la loi originale «*pour protéger les citoyens innocents contre une surveillance gouvernementale intrusive et inutile*».

La proposition actuellement débattue se veut un compromis entre deux versions différentes du Patriot Act approuvées plus tôt par les deux chambres du Congrès. La version du Sénat avait été bien mieux accueillie par les groupes de défense des libertés individuelles que celle de la Chambre des représentants, plus proche des recommandations de l'administration Bush.

«*C'est une proposition qui fait des gagnants dans les deux camps mais, dans l'ensemble, c'est davantage une victoire pour l'administration*», note Orin Kerr, professeur de droit à l'université George Washington, qui ajoute que l'administration est peut-être en meilleure position pour négocier à cause de la relative absence d'une forte opposition publique organisée.

De fait, les sondages d'opinion publique indiquent généralement que les Américains sont prêts à céder une partie de leurs libertés individuelles au profit de certaines mesures de sécurité.

Mais les Américains sont-ils bien informés sur le Patriot Act? «*Cette loi est beaucoup trop technique pour que tout le monde soit bien informé*», fait remarquer Philip Heymann. «*Le public américain serait probablement plus inquiet s'il était mieux informé*», ajoute Raymond Tanter. «*Mais après avoir pesé le pour et le contre, ils appuieraient probablement les clauses controversées du Patriot Act*».



Les visiteurs étaient nombreux à Ground Zero.

GETTY IMAGES

Collaboration spéciale

PERSPECTIVES

La réforme des services de garde

Tourmente autour des enfants

Le recul amorcé par Carole Thériège suffira-t-il à désamorcer la grogne ?

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La réforme des services de garde est devenue un des principaux catalyseurs du mécontentement contre le gouvernement Charest, au même titre que l'ont naguère été les décisions de financer des écoles privées juives, de diminuer l'aide financière aux étudiants et d'aller de l'avant avec le projet de centrale thermique du Suroit.

Le recul partiel fait hier par la ministre Carole Thériège, qui a promis des amendements au projet de loi 124 pour empêcher la commercialisation des services de garde, laisse cependant entendre que le gouvernement ne fera pas marche arrière sur l'essence même du projet, contrairement aux sujets de controverse précédents. Cela ne suffira toutefois pas à démonter les opposants au projet, qui continueront d'y voir le démantèlement d'un modèle.

L'ampleur de la grogne suscitée par cette réforme de structures a manifestement pris l'administration Charest de court. Le gouvernement tente maintenant de désamorcer une mobilisation hostile — quelques milliers de personnes sont d'ailleurs attendues demain au parc Jarry — en entreprenant une campagne publicitaire et une tournée régionale.

Cette saga surréaliste, où la plus grande partie d'un réseau se mobilise contre son bailleur de fonds, prend sa source dans une équation budgétaire difficile. Au dire même de Jean Charest, le réseau des services de garde devrait connaître des hausses de coûts de système de l'ordre de 8 % au cours des prochaines années. Cela inquiète Québec compte tenu du milliard et demi de dollars déjà consacré au réseau, comme on le répète sans cesse au gouvernement. Or les libéraux se sont engagés à accorder priorité à la santé et à l'éducation, les seuls ministères pour lesquels le Conseil du trésor assure la croissance complète des coûts de système.

Au printemps dernier, soit bien avant le dépôt du projet de loi 124, le gouvernement avait annoncé son intention de réduire, à partir du 1^{er} avril 2006, de 110 à 60 millions l'enveloppe destinée à l'encadrement et à la gestion des garderies en milieu familial. Cette compression s'ajoute aux 40 millions amputés dans le budget de l'année en cours.

Pour absorber la compression et limiter la croissance des coûts de système, le gouvernement souhaite restructurer considérablement le réseau. Pour l'heure, 884 des 1004 CPE de la province coordonnent environ 88 000 places en milieu familial (soit 14 000 responsables de service de garde, ou RSG). Selon le projet de loi, cette tâche reviendrait à 130 bureaux coordonnateurs (qui seraient des CPE, à entendre les déclarations récentes de la ministre Thériège). On espère ainsi créer une masse critique pour réaliser des économies d'échelle. À l'heure actuelle, on compte environ l'équivalent d'une gestionnaire au sein d'un CPE pour six RSG, ratio jugé trop élevé au ministère.

Le hic, allégué l'Association québécoise des CPE (AQCP), qui regroupe quelque 700 centres de la petite enfance, c'est que les CPE dépourvus de la garde en milieu familial perdront quant à eux la «masse critique» pour absorber leurs propres frais de gestion. On craint ainsi pour la viabilité des petits CPE, notamment dans les régions éloignées.

Divergences de vision

À cette trame de fond essentiellement budgétaire s'en superpose une deuxième, plus idéologique. Créé par le PQ en 1997, le modèle des CPE — des organismes sans but lucratif gérés par des parents, qui comprennent à la fois la garde en milieu familial et des places en installation — dérange le gouvernement libéral. Dès le début de son mandat, celui-ci a levé le moratoire sur le développement des places en garderie privée. Il a par la suite corrigé l'iniquité entre le financement des CPE et celui des garderies privées. L'époque du préjugé favorable aux CPE était révolue.

Si le projet de loi 124 soulève de telles passions,



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Peu importe l'issue du débat, les prochains mois seront fertiles en chambardements dans le milieu des services de garde.

c'est qu'il pousse plus loin la remise en question du «modèle CPE». Celui-ci a atteint le statut de symbole de l'enracinement des services de garde dans la communauté. La réforme de structures, qui vise une plus grande efficacité et des économies d'échelle, apparaît à ses détracteurs comme une bureaucratization des services de garde.

Sous-ministre à la Famille en 1997, Nicole Boily se désolait de voir la réapparition, avec ce projet de loi, de deux réseaux distincts, elle qui s'était employée, sous la gouverne de Pauline Marois, à réunir le milieu familial et les garderies sous le parapluie des CPE. L'opération ne s'était pas menée sans heurts, les deux camps entretenant l'un pour l'autre un mépris évident. Selon l'AQCP, la «mayonnaise» a cependant fini par prendre. Une interprétation que ne partage pas l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec, qui regroupe plus de 3000 RSG, jugeant les contrôles des CPE parfois trop tatillonnés.

Les CPE réfractaires au projet ont aujourd'hui l'impression de se faire couper les ailes en plein envol. «On est toujours en train de tout recommencer au Québec», déplore Mme Boily.

La dimension idéologique prend sa source dans les origines mêmes du réseau, poursuit l'ancienne sous-ministre. «Les garderies, à l'origine, ont été marquées idéologiquement par les marxistes-léninistes et le groupe SOS Garderie. Quand Mme Marois a institué les CPE, en 1997, elle gardait cette orientation des groupes communautaires voulant que les gens de la base, les parents, orientent leurs services de garde», se rappelle Mme Boily.

Or ses successeurs aux hautes fonctions du ministère provenaient essentiellement du ministère de la Santé et des Services sociaux. «C'étaient des institutionnels. Cela donne une autre teinte à l'orientation du réseau. L'approche plus près des familles est en train de se perdre», croit Mme Boily, soulignant que «l'entêtement politique» de la part du gouvernement a provoqué un entêtement équivalent du côté des CPE.

Hier, l'AQCP a tendu la main à la ministre Thériège pour atteindre les mêmes objectifs budgétaires par des regroupements volontaires de CPE en maintenant le lien entre les CPE et le milieu familial. Un appel resté sans réponse, comme lorsqu'il avait été formulé pour la première fois, en septembre. Pendant ce temps, une autre association de CPE, le Conseil québécois des CPE, qui compte moins de 150 membres, dont plus de la moitié sont d'anciennes agences de services de garde en milieu familial, prépare déjà ses membres à présenter leur candidature pour devenir des bureaux coordonnateurs.

Peu importe l'issue du débat: les prochains mois seront fertiles en chambardements dans le milieu. Si le gouvernement va de l'avant avec sa réforme, un combat est à prévoir entre les 884 CPE qui offrent un volet familial pour déterminer lesquels deviendront des bureaux coordonnateurs. Cela réglé, les plus petits CPE devront peut-être envisager des regroupements pour composer avec leurs nouvelles réalités budgétaires.

Le Devoir



Michel David

Le coup de Jarnac

Il faut reconnaître à Pierre Marc Johnson d'avoir rarement manqué, contrairement à certains anciens chefs du PQ, à son devoir de réserve depuis sa démission, le 10 novembre 1987. Précisément, il se réserve pour les grandes occasions.

À la veille du référendum de 1995, Lucien Bouchard, qui le considérait comme un ami, avait très mal accepté qu'il se réfugie dans une attitude de neutralité. «C'est inacceptable de la part du successeur de René Lévesque», avait lancé le chef du Bloc québécois, l'air courroucé.

Tout le monde aurait compris qu'il n'ait pas envie de monter sur les tribunes du OUI avec Jacques Parizeau, qui avait ruiné sa carrière politique. Un simple appui moral aurait suffi. «Je suis un souverainiste. Je crois que le meilleur instrument de développement pour le Québec et son peuple sera la maîtrise pleine et entière de son statut politique», avait déclaré M. Johnson à l'Assemblée nationale le jour de sa démission.

On pouvait conclure de ces propos que l'affirmation nationale était simplement une période transitoire en attendant que les «conditions gagnantes» d'un référendum soient de nouveau réunies. Moins qu'un rejet de la souveraineté, on a donc vu dans sa neutralité de 1995 la manifestation d'une amertume que cet homme blessé n'arrivait pas à surmonter.

Dans une rare entrevue accordée au *Journal de Montréal* en mai 1992, au beau milieu des négociations qui allaient aboutir à l'entente de Charlottetown, M. Johnson avait pourtant commencé à prendre ses distances avec la souveraineté. Selon lui, le Québec possédait déjà «80 % des outils nécessaires à son plein épanouissement».

Sans qu'il le dise ouvertement, il semblait impliquer qu'il ne jugeait plus utile de plonger le Québec dans un nouveau psychodrame référendaire pour récupérer simplement les 20 % d'outils manquants.

En tout respect pour l'ancien premier ministre, son forfait de 1995 n'a pas dû peser bien lourd dans la balance. Même s'il avait appuyé officiellement le OUI, les nationalistes modérés n'en avaient que pour Lucien Bouchard. Là où il aurait peut-être eu une certaine influence, c'est s'il s'était rangé dans le camp du NON.

C'est précisément la ligne que M. Johnson vient de franchir en accordant son «soutien le plus entier» à Raymond Bachand, lui-même un péquiste défrôlé, en vue de l'élection partielle du 12 décembre dans Outremont.

Certes, l'amitié est une belle chose, et M. Bachand est son «ami de toujours», qui a sans doute les grandes qualités qu'il lui prête, mais la soudaine conversion de cet ami au fédéralisme et l'importance symbolique de l'élection dans Outremont font en sorte que l'appui de M. Johnson prend une signification qui va bien au-delà de l'amitié.

Daniel Johnson est sans doute aussi fidèle à ses vieux amis que son frère, mais il est très difficile de l'imaginer donner officiellement son appui à un ancien libéral qui aurait retourné sa veste pour se présenter sous la bannière péquiste.

Comme par hasard, la défection de M. Johnson survient quelques jours après qu'il eut été hué par des militants péquistes, le soir du couronnement d'André Boisclair. Il est d'ailleurs assez ironique de voir l'ancien chef du PQ donner ce coup de Jarnac à celui dans lequel plusieurs voient son clone. M. Boisclair a mis toute son énergie dans l'élection d'Outremont, où une victoire du PQ renforcerait considérablement son leadership en même temps qu'elle ébranlerait sérieusement celui de Jean Charest.

Hier, le premier ministre semblait presque aussi heureux que le jour où le groupe de Lucien Bouchard a publié son manifeste *Pour un Québec lucide*. Après Michaëlle Jean et Raymond Bachand, M. Johnson représente indéniablement une prise de premier choix pour le camp fédéraliste.

De leur côté, les députés péquistes avaient la mine bien basse, un peu comme la fois où ils avaient découvert que Claude Morin avait été un agent de la GRC.

Préférant jouer à l'autruche, Louise Harel a voulu n'y voir qu'une question d'amitié, mais elle sait parfaitement à quoi s'en tenir. Ce n'est pas seulement l'échéancier référendaire fixé au congrès de juin dernier que rejette M. Johnson mais l'idée même d'en tenir un quatrième, mettant de toute évidence le référendum sur l'entente de Charlottetown dans le même sac que ceux de 1980 et 1995.

Quand il affirme, dans sa lettre ouverte à *La Presse*, que «le temps politique du Québec doit être totalement focalisé sur les défis du présent», qu'il faut plutôt s'employer à faire face au défi de la mondialisation, à assurer l'équité entre les générations et l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité, c'est le fondement même de l'argumentaire des souverainistes qu'il réfute.

Pour eux, c'est précisément parce que le Québec ne dispose pas des moyens qui lui permettraient de relever les défis dont parle M. Johnson qu'il faut réaliser la souveraineté. L'ampleur même de ces défis démontre qu'elle est non seulement indispensable mais urgente.

Lucien Bouchard a lui aussi pris ses distances avec le PQ. Rien dans le programme adopté en juin n'est de nature à lui plaire, qu'il s'agisse de la démarche vers la souveraineté ou du projet de société qu'il propose, mais il n'a jamais laissé entendre publiquement qu'il fallait renoncer à tenir un référendum.

Le manifeste *Pour un Québec lucide* affirme que les défis qui attendent le Québec resteront entiers, qu'il demeure au sein du Canada ou qu'il en sorte, mais il n'est suggéré nulle part que la quête de la souveraineté est un gaspillage d'énergie.

Evidemment, pour un homme qui partage son temps entre le Québec, la Californie et Washington, comme le fait M. Johnson, nos problèmes constitutionnels doivent sembler bien petits. Simple question de perspective.

Collaboratrice du Devoir

mdavid@ledevoir.com

Québec

La rentrée remarquée d'Andrée P. Boucher

ISABELLE PORTER

Québec — Fraîchement débarquée à la mairie de Québec, Andrée P. Boucher cherche maintenant à imposer son autorité. Or, avec un conseil municipal composé d'une forte majorité de conseillers du Renouveau municipal de Québec (RMQ), la tâche ne sera pas facile.

«Je ne suis pas le chien de Mme Bourget! Je ne réagis pas au doigt et à l'œil», a lancé la mairesse à la sortie de son premier conseil municipal mercredi soir. Devant une salle du conseil bondée, la conseillère Ann Bourget, qui dirige l'opposition, était allée jusqu'à lui reprocher de ne pas avoir fourni de photocopies des discours sur la situation financière.

Ann Bourget n'avait surtout pas digéré que la mairesse l'isole dans la salle en lui attribuant une place entre deux chaises vides. «Nous n'avons pas l'habitude de suivre le règlement et la procédure à la lettre. Nous l'avons fait en réponse à l'affront qui nous a été fait quant à la disposition des sièges», avait déclaré Mme Bourget, avant de se moquer des tâches domestiques auxquelles s'était dédiée la nouvelle mairesse à son arrivée. «C'est vrai qu'il est important de traiter de questions comme l'installation des bureaux, la peinture qui doit être refaite, le lavage des rideaux ou encore de lustrer les locaux de l'hôtel de ville...»

Andrée Boucher n'a pas apprécié ces commentaires. Aussi, lorsque Mme Bourget lui a offert, à la fin de la séance, un parchemin évoquant les prix reçus par la Ville, la mairesse s'est permise une réplique assassine: «Je vais l'accepter avec plaisir en attendant que vous me certifiez, du haut de votre trône, M. le président, que Mme Bourget ne l'a pas trempé dans un peu de fiel!»

Une «écolo» à la tête de l'opposition

Conseillère du chic quartier Montcalm, Ann Bourget, 36 ans, s'était présentée l'an dernier à la succession de Jean-Paul L'Allier. Défaite au premier tour, elle s'était ralliée au candidat Claude Larose qui, comme elle, est de l'aile gauche du parti.

Membre de l'ancien comité exécutif, Mme Bourget a fait du développement durable son principal cheval de bataille. Ce qui n'est pas sans trancher avec les priorités d'Andrée P. Boucher qui, durant la campagne, déclarait que l'idée d'un réseau cyclable utilitaire était «de la foutaise» et qu'on risquait de «se

casser une hanche en allant travailler à bicyclette».

Cela n'a pas empêché Mme Boucher de multiplier jusqu'à tout récemment les éloges à propos de Mme Bourget. Durant la campagne, l'ex-mairesse de Sainte-Foy avait laissé entendre qu'elle aimerait voir la conseillère du RMQ au sein de son futur comité exécutif, ce qui avait fait sursauter la principale intéressée.

Cet enthousiasme s'est de nouveau manifesté après l'élection. Ainsi, au terme de sa première rencontre avec la nouvelle chef de l'opposition, Andrée Boucher avait salué ses qualités: «J'ai connu, vous le savez, des oppositions qui n'étaient pas toujours faciles. J'ai trouvé ça très reposant de discuter avec Mme Bourget. C'est une femme intelligente, sensée.»

La balance du pouvoir

Mais la lune de miel aura été de courte durée et les tensions qui sont apparues au cours de la semaine témoignent bien de la précarité de la position de Mme Boucher en tant que mairesse minoritaire. Avec 24 conseillers sur 37, le RMQ contrôle près des deux tiers du conseil. Même avec l'appui des conseillers de tous les autres partis — ce qui n'est pas acquis —, elle demeure vulnérable.

Et face à elle, l'opposition prend son rôle très au sérieux. «Les électeurs et les électrices de Québec ont élu les conseillers du Renouveau municipal en majorité au conseil, a déclaré Mme Bourget cette semaine. Non seulement ils ont choisi notre programme, mais ils envoient un message que nous comprenons bien. La population veut un conseil municipal qui fonctionne en balançant bien les pouvoirs du conseil exécutif et ceux du conseil municipal.»

Le comité exécutif qui vient d'être constitué est composé d'à peine six personnes (le dernier en comptait 11). À l'exception du RMQ, toutes les formations politiques y sont représentées. Ralph Mercier, l'ancien maire de Charlesbourg (Action civique), agit comme vice-président aux côtés de Lisette Lepage (Action civique), de Guy Perreault (indépendant), de François Picard (indépendant) et de Richard Côté (Vision Québec). Comme l'a indiqué Mme Boucher, «tous possèdent une expérience anté-

rieure dans un conseil municipal, les uns pour avoir siégé dans le précédent conseil de la Ville de Québec, les autres pour l'avoir fait dans l'une des municipalités désormais fusionnées». En optant pour un conseil restreint donc moins coûteux, la mairesse a dit vouloir «faire plus avec moins» et «donner l'exemple».

Tolérance zéro pour les absences

Elle a par ailleurs profité du dévoilement des membres du comité exécutif pour faire une mise en garde à tous les conseillers municipaux. Désormais, les absents lors des séances du conseil seront sévèrement sanctionnés. «Seules la maladie ou la mort» pourront justifier leur absence, a-t-elle laissé entendre. Lors de la première séance de mercredi, seul un conseiller du RMQ manquait à l'appel. Une porte-parole du parti a expliqué qu'il avait subi une opération au genou: «Il n'a pas de papier du médecin mais il a bel et bien subi une intervention.»

La mairesse et le comité doivent maintenant s'attaquer au budget et au programme triennal d'immobilisations (PTI) qui doivent être déposés avant Noël. Dans son discours sur la situation financière de la Ville, elle a rappelé sa volonté de geler les taxes et de réduire la dette qui s'élève à 925,3 millions.

Par ailleurs, les priorités budgétaires annoncées cette semaine sont dans la lignée du dernier budget L'Allier. «Le prochain budget devra prendre en compte, entre autres, le parachèvement du nouveau schéma de couverture de risque pour la protection incendie, la poursuite du programme de gestion des matières résiduelles, le soutien accru aux transports en commun, l'application des nouvelles conventions collectives signées par l'administration précédente [...], la croissance des coûts de l'énergie...»

Le maire sortant, qui demeure en poste jusqu'à la reconstitution officielle des anciennes villes de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette, se prépare, quant à lui, à exercer de nouvelles fonctions. Il sera dès janvier professeur invité à l'Université Laval ainsi qu'avocat-conseil pour le cabinet Langlois Kronström Desjardins.

«J'ai trouvé ça très reposant de discuter avec Mme Bourget. C'est une femme intelligente, sensée.»

É D I T O R I A L

Le tournis

Les Canadiens peinent à reconnaître le Paul Martin dont ils avaient apprécié la prudence lorsqu'il était ministre des Finances. En cette veille de déclenchement des élections, le premier ministre semble avoir perdu toute retenue, dispersant à gauche et à droite des millions et des milliards en promesses de toutes sortes. Il y en a tant qu'on arrive mal à en faire le décompte.

Ce qui étonne dans l'attitude actuelle des libéraux de Paul Martin, c'est le caractère excessif des engagements qu'ils prennent. Jour après jour, la liste s'allonge au point de donner le tournis. Si on continue à ce rythme d'ici la fin de la campagne électorale — on a déjà promis entre 42 et 45 milliards depuis un mois —, plus une seule ville, un seul village et un seul canton au Canada n'aura pas reçu sa part de la manne libérale.

À une autre époque, Paul Martin incarnait la modération. Lors des élections de 1993, qui avaient reporté le Parti libéral au pouvoir, c'est lui qui avait eu l'idée de cataloguer de façon stricte les engagements libéraux dans ce qui était devenu le «petit livre rouge». Cette idée avait été reprise avec succès aux élections suivantes. Son parti prônant la responsabilité fiscale, il fallait se conduire de façon conséquente, estimait-il.

Depuis huit ans, le gouvernement fédéral a retrouvé l'équilibre budgétaire et jouit de surplus qui lui donnent une liberté d'action qui ne le dispense toutefois pas de l'obligation de gérer les finances du pays en bon père de famille. Or, en multipliant les engagements à un rythme effréné, il laisse l'impression que ses choix sont dominés d'abord par des impératifs électoraux. On n'arrive plus à distinguer les décisions d'intérêt général des décisions d'intérêt libéral.

La multiplicité des engagements nous fait par ailleurs saisir à quel point Ottawa est riche. Dans sa mise à jour économique et financière présentée aux Communes le 14 novembre, le ministre des Finances, Ralph Goodale, disait prévoir des excédents budgétaires de 86 milliards pour les six prochaines années. Prudent, il choisissait alors de mettre 31,5 milliards de côté pour éventualités (ou pour remboursement de la dette), ce qui lui laissait 54,5 milliards comme marge de manœuvre. Sur-le-champ, il a engagé des dépenses qui totaliseront 39 milliards, dont 30 milliards en réductions d'impôt, ce qui ne lui laisse, à lui et à ses successeurs, que 15,5 milliards disponibles pour ces six prochaines années. Or, depuis le 14 novembre, d'autres engagements ont été pris pour un montant de six milliards. Comme la ronde des promesses est loin d'être terminée, on peut se demander ce qu'il en restera au lendemain des élections.

Cette façon de faire est pour le moins contestable. En quelques semaines, le gouvernement Martin se trouve à avoir disposé de l'essentiel de la marge de manœuvre du prochain gouvernement pour les six prochaines années. Il se lie les mains pour l'avenir, ce qui pourrait le placer dans une situation difficile si l'économie canadienne ne se comportait pas de la manière prévue. Il pourrait arriver que même les réserves pour éventualités soient insuffisantes pour absorber un choc économique.

Rares sont les partis au pouvoir qui, à la veille d'élections, résistent à la tentation de se servir ne serait-ce qu'un peu du carnet de chèques gouvernemental pour s'attacher la loyauté des électeurs. Cependant, l'utilisation qu'en fait le gouvernement Martin depuis un mois est manifestement abusive. Cela pourra se retourner contre lui si, au bout du compte, les électeurs ont le sentiment qu'on tente non pas de les séduire mais de les acheter.

bdescoteaux@ledevoir.ca

« Maudite dette! »

Personne n'a oublié cette sortie de l'économiste Pierre Fortin lors du lancement du manifeste des lucides. Au cours des derniers jours, un arc-en-ciel d'associations jeunesse a à son tour appelé au remboursement de la dette du Québec, qui s'élèvera à 119 milliards de dollars en mars prochain, soit 42 % du PIB.

Partagé par bien des Québécois, l'argument invoqué rappelle qu'en toute équité pour les générations futures, qui compteront moins de travailleurs actifs, il faut commencer dès maintenant à rembourser la dette publique du Québec.

Il est juste d'affirmer que le vieillissement risque de faire gonfler la facture des soins de santé. Cela étant, le simple fait que la dette du Québec soit de moins en moins lourde en regard d'une richesse collective croissante et que, de son côté, Ottawa réduise la sienne plus rapidement que prévu diminue la pression sur les contribuables. En sept ans, par exemple, les intérêts annuels qui accaparaient 0,17 \$ par dollar de recettes budgétaires perçues par Québec ne représentent plus que 0,13 \$.

Mais c'est encore trop, tout le monde en convient, surtout si les taux d'intérêt repartent à la hausse. Le plus important, dans un premier temps, c'est de maintenir le cap. Quant au remboursement du capital, Québec pourrait s'y attaquer, pourvu qu'il réussisse le tour de force de contrôler ses dépenses.

Parmi les moyens avancés au cours des derniers mois, il y a l'augmentation des tarifs d'électricité. Or, pour que cela en vaille la peine, il faudrait hausser de beaucoup l'ensemble des grilles de tarifs, y compris celles des entreprises. Résultat: ralentissement des investissements et des dépenses de consommation, bientôt suivi... d'une baisse des revenus pour l'État. Ce n'est pas le meilleur moyen de réduire la dette.

Autre conséquence, politique cette fois-ci: seuls les ménages et les entreprises qui chauffent à l'électricité seraient appelés à contribuer à cette corvée nationale. Comment justifier ce choix, qui rappelle la taxe sur le tabac pour financer le Stade olympique, à la différence que la consommation d'électricité n'est pas un vice qu'il faut combattre... ?

La méthode la plus efficace consisterait à faire comme Ottawa: prévoir chaque année une somme variant entre 500 millions et un milliard à titre de mesure de prudence. Chaque fois que la conjoncture le permettrait, l'argent inutilisé irait au remboursement de la dette.

Tant mieux si nous sommes capables d'un tel effort collectif répété dont les effets ne se feraient sentir que dans une vingtaine d'années! A court terme cependant, il faut s'attendre à une vive opposition de la part des mêmes groupes de pression qui ont combattu l'objectif du déficit nul.

Grâce à la baisse des impôts fédéraux, rendue possible par les excédents du déséquilibre fiscal, le gouvernement Charest peut, sans honte, retarder indéfiniment l'exécution de sa propre promesse au profit d'un programme de réduction progressive de la dette. Encore faut-il qu'il trouve la marge financière nécessaire et, surtout, qu'il sache expliquer de façon convaincante les avantages à long terme de cette mesure. Ce gouvernement est-il capable d'une telle opération sans «mettre le Québec à feu et à sang»?

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

PIERRE MARC JOHNSON APPLIÉ UN CANDIDAT LIBÉRAL...



L E T T R E S

Pourquoi je marcherai le 3 décembre

La mer a déferlé sur la Louisiane; les neiges éternelles du Kilimandjaro seront chose du passé dans 15 ans; Montréal a connu 22 périodes de smog en 2005; l'ONU prévoit que 50 millions de personnes seront des réfugiés écologiques dans 25 ans. Voilà pourquoi je marcherai le samedi 3 décembre pour le climat. Il y aurait des centaines d'autres raisons pour participer à cette marche lors de la rencontre annuelle de l'ONU sur les changements climatiques qui se déroulera à Montréal. Les Montréalais doivent descendre par milliers, en famille, joyeusement et écologiquement, comme nous l'avons fait pour dire non à la centrale du Suroit, comme nous avons dit non à la guerre contre l'Irak. À tous ceux qui en ont assez de la dictature des pétrolières, de l'inaction des gouvernements et des lobbys industriels qui freinent la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux pour l'atteinte et le dépassement des objectifs du protocole de Kyoto, c'est le moment d'y être. Les 10 000 délégués à cette conférence de l'ONU nous entendront sûrement. La protection du climat et de l'environnement pourrait et devrait devenir un thème et un enjeu important de la prochaine campagne électorale fédérale. Je

termine en paraphrasant Malraux: le XXI^e siècle sera vert ou le XXII^e siècle ne sera pas!
Jacques Cordeau
Montréal, le 23 novembre 2005

Innovation environnementale

Ainsi, Hydro-Québec compte importer une quantité record d'électricité cet hiver. Pendant ce temps, le Canada fait figure de bon dernier pour ce qui est de l'atteinte de ses objectifs dans le cadre du protocole de Kyoto. À quelques jours de l'ouverture à Montréal de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, il est plus que temps d'agir. On dit que c'est la croissance économique qui empêche l'atteinte de ces objectifs. Je n'en crois pas un mot. Au contraire, le défi environnemental est un stimulant formidable pour l'innovation.

Comment se fait-il que personne au gouvernement n'ait eu le courage d'appliquer d'importantes hausses aux tarifs d'hydroélectricité? L'opposition aurait été trop forte, mais que se produirait-il si cette mesure s'accompagnait d'importantes subventions pour isoler les maisons et faire l'achat d'appareils écoénergétiques, subventions qui seraient plus élevées pour les ménages à faible revenu? Il existe une foule de façons d'économiser l'énergie, que ce soit le remplacement d'électroménagers, le

chauffage, l'éclairage et, pourquoi pas, l'installation de panneaux solaires ou de toits verts. Avec ces mesures incitatives, combien de petites entreprises innoveront-elles dans le développement de panneaux solaires plus efficaces, par exemple? Au bout de quelques années seulement, la consommation d'énergie diminuerait, les revenus d'Hydro-Québec ne s'en trouveraient que très peu affectés compte tenu de la hausse des tarifs et l'exportation redeviendrait possible. N'oublions pas que l'énergie se vend trois fois plus cher à New York qu'à Montréal. Il est urgent de diminuer notre consommation d'énergie. Si tous les gouvernements imposent des réglementations assez sévères ou instaurent des subventions assez alléchantes, il y a fort à parier que de nouvelles idées apparaîtront et qu'elles seront exportables si on les trouve assez rapidement. Par exemple, dans le virage éolien que nous connaissons, le Danemark a plus de 15 ans d'avance et dispose d'une expertise mondiale reconnue.

À quand le jour où le Québec sera reconnu comme un chef de file non seulement en hydroélectricité mais aussi en véhicules électriques, en énergie solaire ou dans le domaine ferroviaire? Le potentiel créateur est là. Il ne reste plus qu'à lui donner l'occasion de s'exprimer au moyen de réglementations favorables et d'investissements.

Julien Surprenant Legault
Montréal, le 23 novembre 2005

REVUE DE PRESSE

La fébrilité des uns, l'angoisse des autres

Manon Cornellier

La pluie d'annonces servie par le gouvernement de Paul Martin depuis quelques semaines et en particulier ces derniers jours fait grincer des dents. Pas un journal ne s'est privé d'en faire la liste, d'en juger la pertinence et d'en dénoncer le caractère électoraliste.

Le *Globe and Mail* affirme que les Canadiens n'ont qu'une façon de se reconforter en voyant toutes ces annonces: c'est de se dire qu'au moins, leurs ministres sont occupés. Le quotidien torontois s'inquiète de voir le gouvernement prendre des engagements sur la foi de surplus qui restent à réaliser. Le minibudget Goodale avait déjà accaparé la part du lion des futurs surplus en prévoyant des baisses d'impôt de 30 milliards et de nouvelles dépenses de neuf milliards, mais ce sont près de six milliards de plus qui se sont ajoutés depuis le 14 novembre. Si un ralentissement économique survient au cours des six prochaines années, tout l'édifice s'écroulera. Le *Globe* se demande où est passé Paul Martin, l'ancien conservateur fiscal.

L'*Ottawa Sun*, lui, ne se contient plus à l'idée d'un scrutin fédéral. «Il était temps», juge le journal, qui souhaite la défaite du gouvernement. Ce journal justifie son jugement en citant la corruption et l'incurie, insistant sur les 12 années au cours desquelles les libéraux auraient pu faire ce qu'ils se précipitent à annoncer à la veille de leur chute. «Quel moment merveilleux pour dire "bon débarras"», écrit le quotidien.

Chose certaine, les avertissements ne manquent pas pour les libéraux. Sheila Copps, qui sévit dans la chaîne SunMedia, retient en particulier la décision de l'équipe Martin de mettre l'accent sur l'unité du pays au Québec. Elle convient que les libéraux ont besoin du Québec pour obtenir une majorité mais aussi que le fait de se montrer ferme face aux souverainistes a la cote dans le reste du pays. Elle met toutefois en doute la stratégie choisie par le camp Martin. Associer un vote pour les libéraux à un vote pour le Canada est dangereux, note-t-elle, car si le PLC devait faire piètre figure, on serait forcé de conclure que l'appui à l'unité canadienne est une fois de plus ébranlé au Québec.

Dans l'Ouest, le conseil à une autre saveur.

Don Martin, chroniqueur pour le *Calgary Herald* et le *National Post*, prévient Paul Martin qu'il ne pourra pas utiliser le premier ministre albertain Ralph Klein comme le bonhomme Sept-Heures de service aussi facilement cette fois-ci. Il note que le jugement de la Cour suprême autorisant le recours à des assurances privées pour obtenir des soins offerts trop lentement par le système public est survenu depuis. De plus, on sait maintenant que le Québec, et non l'Alberta, est en tête de peloton en ce qui a trait au développement des soins privés. «Bien sûr, attaquer l'Alberta avec des inventions et des exagérations à propos des soins de santé est une stratégie à faible risque pour le premier ministre. La province est l'enfant trop riche et envié de la Confédération, et on n'y trouve qu'un siège libéral en danger.» Il reste que Ralph Klein a raison de souligner l'hypocrisie des libéraux, insiste Martin. Cela n'arrêtera pas Paul Martin, mais il aura plus de difficulté à être crédible. À la condition, avertit le chroniqueur, que Klein apprenne à mesurer ses paroles.

À Toronto, on suit le dernier droit avant le déclenchement des élections, mais la question des relations raciales et de la violence meurtrière entre gangs de jeunes Noirs préoccupe davantage. Environ 70 meurtres ont été commis à Toronto depuis le début de l'année, dont 48 par arme à feu. Dans une quarantaine de ces cas, la victime et les assassins étaient noirs. L'assassinat, la semaine dernière, d'un jeune de 18 ans qui assistait aux funérailles d'un ami a ravivé un débat déjà intense.

Racisme, pauvreté, responsabilité gouvernementale, rôle de la communauté, exclusion, tout passe sous la loupe. Le *Globe and Mail* s'inquiète en particulier de la loi du silence qui empêche la police d'identifier les suspects dans des cas comme le meurtre survenu aux funérailles ou les blessures par balle infligées à une fillette de 11 ans qui se trouvait à bord d'un autobus bondé. Pourquoi ce silence?, demande le journal. Un ancien leader de la communauté noire torontoise évoque le sentiment d'aliénation des jeunes par rapport à la société, la méfiance envers le système et la police ainsi

que l'absence d'autorité qui s'ensuit. Selon le quotidien, les dissensions et les tensions qui frappent Toronto menacent le tissu social de la ville. Le silence doit cesser.

La chroniqueuse Margaret Wente, du même journal, refuse les diagnostics de certains journaux, en particulier le *Toronto Star*, qui, affirme-t-elle, traitent tous les jeunes noirs en victimes.

Wente estime que la communauté noire de Toronto doit imiter celle de Boston, qui a cessé d'invoquer le racisme pour expliquer ses maux et pris l'initiative. Des vérités difficiles à accepter ont été dites, par exemple le désengagement des pères à l'endroit de leurs fils et l'indifférence de la classe moyenne noire envers les plus démunis de la communauté, et des partenariats

avec la police et les politiciens ont été établis. Cette stratégie a fonctionné. Le mur du silence s'est lentement écroulé, le taux de criminalité a chuté. Les victimes sont traitées en victimes, et les criminels, en criminels, affirme-t-elle.

Faire porter toute la responsabilité à la communauté ne fait pas l'unanimité. D'abord parce que cela fait fi du fait que plusieurs organismes communautaires s'escriment déjà depuis des mois et des années pour aider les jeunes Noirs. Le *Toronto Star* rapporte que cet assassinat sur les marches de l'église semble par ailleurs avoir fait déborder le vase et eu un nouvel effet catalyseur. Le pasteur de l'endroit, comme plusieurs autres, a rejoint à ses fidèles de briser le silence. Les représentants de 28 groupes se sont rendus à Ottawa cette semaine pour obtenir la tenue d'un sommet fédéral-provincial-communautaire sur la violence armée à Toronto. Après des semaines passées à faire cette demande, la coalition a finalement reçu un engagement de Paul Martin. Activiste communautaire, Michael Van Cooten écrit dans le *Star* que la communauté afro-canadienne se sent concernée depuis longtemps et cherche des solutions dont il fait la liste. Dans son éditorial, le *Star* souligne aussi qu'il est injuste de demander à la communauté de résoudre le problème. Elle s'y acharne déjà mais ne peut y parvenir seule, insiste le quotidien.

mcornellier@ledevoir.com



Bernard Descôteaux



Jean-Robert Sansfaçon

IDÉES

Le Congrès américain et Bush en instance de divorce



Denise Bombardier

Honte au Canada!

Quo usque tandem abutere patientia nostra? En observant notre société, Cicéron, à coup sûr, pourrait lancer sa célèbre interrogation. Oui, jusques à quand abusera-t-on de notre patience avec ces aberrations et ces bêtises de tous genres dont l'actualité cette semaine fut remplie?

Il y a d'abord eu cette manne annoncée par Ottawa de milliards de dollars donnés en compensation aux autochtones qu'on avait forcés à fréquenter ces collèges ou ils furent scolarisés mais aussi, hélas, trop souvent agressés sexuellement. Certains d'entre eux ont 80 ans et plus aujourd'hui. Cette rédemption financière vient à point nommé en cette période de Noël électoral. S'ajouteront à ces sommes cinq autres milliards qu'on accordera aux bandes autochtones, donc aux chefs de bande, dans le but d'améliorer les conditions de vie de leurs peuples, sur le plan tant éducatif et culturel qu'économique.

Et si on parlait crûment ici, au-delà de la patience, dirions-nous? Sans excuser les exactions commises contre les autochtones, pourrait-on faire remarquer que la fréquentation de ces établissements a permis une scolarisation des enfants? Oublie-t-on que sans obligation juridique de fréquentation scolaire, nombre de parents de milieux pauvres et démunis matériellement et culturellement n'auraient pas envoyé leurs enfants à l'école dans un passé moins lointain qu'on ne l'imagine? On justifie ces compensations en parlant d'isolement culturel des jeunes autochtones, ce qui n'est pas faux. Mais que penser de l'isolement culturel des fils de cultivateurs qu'on retirait des fermes pour les expédier dans les collèges des petites villes, où ils se retrouvaient entourés de fils de docteurs, d'avocats et d'entrepreneurs qui les regardaient haut? Pensionnaires à longueur d'année, ils étaient nombreux à ne revenir à la maison qu'à Noël et aux grandes vacances. Et, dans ces collèges, ils furent trop nombreux à subir des agressions sexuelles. Faites parler les hommes de plus de 35 ans qui ont fréquenté ces établissements. Il y a aussi eu des Blancs pauvres expédiés dans les communautés de frères à 11 et 12 ans et à qui on imposait une vocation religieuse qu'ils ne ressentaient guère. Si nos gouvernements devaient indemniser toutes les jeunes victimes de l'ancien système, le pays serait épuisé. Mais on sait bien que ces milliards sont le fait d'une politique méprisante et hypocrite qui perdure dans ce Canada de rectitude politique *ad nauseam* en ce qui concerne les autochtones.

On ne le dira jamais assez: l'argent n'achète ni le respect, ni la dignité, ni la liberté.

Les cinq milliards promis cette semaine aux chefs réunis en Colombie-Britannique sont du même esprit. Les conseils de bande des réserves, ne l'oublions pas, n'ont aucune obligation de rendre de comptes des millions reçus à qui que ce soit. Certes, tous ne sont pas vénaux, mais très nombreux sont les potentats autochtones qui se fichent autant de leurs traditions que de leur peuple. Et de leurs femmes en particulier, citoyennes de seconde zone sans droits égaux, sans protection, à la merci de toutes les violences à l'intérieur de ces ghettos honteux, ce tiers-monde canadien que sont les réserves. Et que dire des enfants, abandonnés, drogués, violés, méprisés, prisonniers d'une structure qui leur donne envie de se tuer à dix ou douze ans?

L'incurie gouvernementale, la complicité de ceux qui savent, l'indifférence de la population et la bêtise annonçante d'une élite dite progressiste prête à se mettre des plumes sur la tête et à fumer le calumet de la honte sur toutes les tribunes médiatiques, tout cela contribue à faire perdurer un scandale bien plus tragique que toutes les commandites, avec ou sans juge Gomery.

D'un point de vue politique, abolir les réserves qui, sur le plan international, placent le Canada dans une position d'apartheid serait suicidaire, dit-on. Le pays serait à feu et à sang, prévoient les experts, car les autochtones qui vivent dans les réserves s'opposent à leur abolition. Doit-on s'en surprendre lorsqu'on sait que la vie dans les réserves est une vie totalement dépendante, sans responsabilité aucune, sans impôts ni taxes à payer, à l'abri des contraintes de la Charte des droits, une vie d'assistés sociaux jusqu'à y perdre toute dignité? Il existe une telle chose que le syndrome de Stockholm, où la victime s'identifie à son bourreau, le syndrome de la femme battue qui appelle inconsciemment le batteur à passer à l'acte, et voilà qu'on peut constater le syndrome de la réserve.

Il faut bien ajouter également, que cela plaise ou non aux mystificateurs de l'anthropologie, que la culture traditionnelle autochtone s'accorde mal de la modernité. La chasse et la pêche ne peuvent plus être la base de leur économie régionale. Les jeunes autochtones, exposés aux médias comme les autres, se sentent frustrés devant la vitrine du système de consommation qui est le nôtre. Ils sont frustrés, humiliés, aliénés. L'alcool, la drogue et une violence aussi gratuite que tragique demeurent leur seul mode d'expression. On ne le répète jamais assez, l'argent n'achète ni le respect, ni la dignité, ni la liberté lorsqu'il est le fait de bien-penseurs ou de cyniques drapés dans un discours vertueux. Il faut beaucoup de courage lorsqu'on est autochtone pour dénoncer ses pairs corrompus ou résister à l'argent de la honte. Tous les gouvernements successifs ont été incapables d'autocritique en la matière. Pendant de temps, des territoires en sol canadien continuent d'être des lieux de non-droit où aucun passeport n'ouvre les frontières.

denbombardier@videotron.ca

FRÉDÉRIC GAGNON
Chercheur à l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand et coauteur du livre *La Présidence des États-Unis* (Presses de l'Université du Québec, 2005)

Depuis le début de la guerre en Irak, en mars 2003, peu de législateurs au Congrès américain avaient critiqué la décision de George W. Bush de renverser le régime de Saddam Hussein. Le 11 septembre 2001 a imposé une union sacrée entre les Américains et la présidence à laquelle la totalité des législateurs républicains ainsi que la majorité des démocrates s'étaient ralliés pour appuyer la guerre préventive en Irak.

Mais c'est désormais un vent de contestation qui souffle sur le Capitole: la lune de miel entre le Congrès et la présidence est bel et bien terminée. Cette semaine encore, le sénateur Barack Obama (démocrate, Illinois) affirme que Bush devait reconnaître ses erreurs et réduire le nombre de soldats en Irak à partir de janvier 2006.

Tandis que de plus en plus de critiques s'élèvent des rangs mêmes du Parti républicain, tout semble indiquer que les relations entre le Congrès et la présidence continueront de s'envenimer au cours des prochaines semaines.

Les difficultés de la reconstruction de l'Irak

Chaque semaine, Bagdad est ensanglanté par de nouveaux attentats et plus de 2000 GI ont péri en Irak depuis l'invasion. Ce nombre — dont on ne peut ignorer la portée symbolique pour l'opinion publique — embarrasse les partisans de Bush et attise ses critiques.

Pour le président, le problème n'est pas tant que les membres du Congrès fassent pression sur la Maison-Blanche pour qu'on rectifie le tir en Irak. Le bât blesse plutôt parce que les adversaires de Bush prennent l'initiative pour redéfinir les prochaines étapes de la reconstruction irakienne.

Au cours des premiers mois de l'intervention, le président parvenait aisément à discréditer les législateurs qui rejetaient ses décisions en usant de la fibre patriotique. Le représentant John Murtha a toutefois été le premier qui a réussi à miner cet argument. Héros du Vietnam, il dit vilipender Bush parce



LARRY DOWNING/REUTERS

Le représentant John Murtha, un démocrate, a été le premier qui a réussi à miner l'argument patriotique du président Bush. Héros du Vietnam, il dit vilipender Bush parce qu'il est «motivé par la souffrance des soldats».

qu'il est «motivé par la souffrance des soldats». Il martèle aussi que les membres de l'administration républicaine n'ont «jamais mis les pieds sur un champ de bataille».

Ce thème a une profonde résonance dans les médias et donne un nouveau souffle aux critiques de Bush. Même les éditorialistes néoconservateurs du *Weekly Standard*, Robert Kagan et William Kristol, écrivent que «la victoire en Irak prendra plus de temps qu'on le souhaiterait».

Il n'a jamais été aussi difficile de défendre le président sur l'enjeu irakien. C'est ainsi que John W. Warner, un sénateur républicain de la Virginie très loyal à Bush, a récemment rejoint le camp des sceptiques en déposant un amendement obligeant la Maison-Blanche à faire régulièrement rapport au Congrès sur les développements

des activités en Irak: 79 sénateurs sur 100 ont appuyé la mesure, dont 41 républicains!

L'impopularité de Bush auprès des Américains

Dès lors, la faible popularité de Bush auprès des Américains — à peine 37 % d'entre eux approuvent le travail du président — envenime encore plus les relations entre le président et le Congrès car nombre de représentants et de sénateurs devront, dans moins d'un an, défendre leur siège au Congrès. Ainsi, plus on se rapprochera des élections de mi-mandat de novembre 2006 — où la totalité des 435 sièges de la Chambre des représentants ainsi qu'un tiers des 100 sièges du Sénat sont à pourvoir —, plus l'impopularité de Bush poussera les membres du Congrès à critiquer la

Maison-Blanche pour gagner l'appui de la population.

Les républicains sont tout à fait conscients du fait que si les électeurs sont mécontents des politiques de la Maison-Blanche, ils tendront à voter contre les sénateurs et les représentants du même parti que le président et qui épousent ses positions. Par conséquent, bon nombre de républicains sont portés à se distancer de Bush.

Dans le même esprit, les démocrates ont le sentiment que le fait de défier la Maison-Blanche leur permettra d'enregistrer des gains aux urnes en 2006. C'est pour cette raison qu'ils n'hésitent pas à alimenter les débats autour des «affaires», dont le Flamingo (du nom de l'affaire des fuites à la Maison-Blanche sur l'identité d'une agente de la CIA, Valerie Plame), l'inculpation pour malversations financières de l'ancien leader de la majorité républicaine à la Chambre, Tom DeLay (Texas), la hausse des prix de l'essence et, surtout, les difficultés en Irak.

Bush, un président déchu?

Ces nouvelles sont peu encourageantes pour Bush qui, pour réaliser le programme conservateur qu'il s'est fixé au lendemain de l'élection de 2004, devra regagner la faveur du Congrès et assurer l'unité de son parti. Ceci n'est pas aisé car, dès à présent, la Maison-Blanche fait face à des résistances républicaines sur plusieurs projets de politique intérieure.

Ainsi, le président de la Commission sénatoriale des finances, Charles E. Grassley (républicain, Iowa), indique que le Sénat n'appuiera pas le plan de privatisation partielle du système de sécurité sociale d'ici 2009. De la même manière, le Congrès est également lent à renouveler le Patriot Act: plusieurs républicains se sont joints aux démocrates pour déplorer l'érosion des libertés civiles occasionnée par la lutte contre le terrorisme sur le territoire américain.

Comme plusieurs présidents avant lui, Bush n'échappe donc pas aux grandes difficultés qui marquent généralement les relations entre le Congrès et la Maison-Blanche au cours d'un deuxième mandat présidentiel.

Cela étant, la bonne nouvelle pour les républicains — et la mauvaise pour les démocrates —, c'est qu'il reste un an avant les élections de 2006. Cela laisse du temps à Bush et à ses alliés au Capitole pour répondre aux Américains à propos de l'Irak et démontrer à la population que, derrière les critiques, le Parti démocrate semble incapable de développer une stratégie pour gagner la paix dans ce pays.

La Cour suprême et la privatisation des soins de santé au Québec

Ce n'est pas un ordre, mais est-ce bien une interdiction?

MARCO LAVERDIÈRE

Avocat en droit de la santé, chargé de cours au programme de maîtrise en droit et politiques de la santé à l'Université de Sherbrooke et auteur d'un mémoire de maîtrise sur les services privés de santé cité par la Cour suprême dans son jugement sur l'affaire Chaoulli.

Dans l'édition du *Devoir* du 17 novembre dernier, les professeurs Brun, Demers, Garant, Proulx, Lajoie et Prémont soulignent, à juste titre, qu'il est faux de prétendre, comme le premier ministre Jean Charest l'avait fait au cours des jours précédents, que la Cour suprême du Canada avait, dans l'affaire Chaoulli, ordonné au législateur québécois de «créer une place au secteur privé dans le système public» et de lever ainsi l'interdiction de l'assurance privée pour l'ensemble des médecins, qu'ils soient participants ou non au régime public d'assurance maladie.

Il appert effectivement que la Cour suprême n'a d'aucune façon indiqué qu'il fallait impérativement permettre l'assurance privée pour couvrir les frais des services rendus par des médecins participant au régime public.

Pour autant, peut-on vraiment soutenir, comme le font ces auteurs, que la mesure qu'envisagerait le gouvernement québécois à l'effet d'autoriser une «pratique mixte» pour les médecins, à savoir une partie obligatoire (avec quotas) à titre de médecins participant au système public et une autre partie, dans le secteur privé, financée sur la base de l'assurance individuelle que se paieraient les citoyens qui le voudraient et le pourraient, serait «contraire à l'opinion de l'ensemble des sept juges formant le banc de la Cour suprême»? Cette affirmation nous apparaît plutôt étonnante.

Impact sur le système public

Bien sûr, on comprend que les points de convergence des juges majoritaires et minoritaires ont trait au fait qu'il est légitime pour le législateur québécois de chercher à protéger le système public par diffé-

rents moyens mis à sa disposition et dont certains peuvent avoir pour effet de restreindre les possibilités de développement des services privés de santé.

On comprend plus particulièrement que les juges majoritaires se sont interrogés sur l'impact de la levée de l'interdiction de l'assurance privée en regard de la survie du système public québécois et qu'ils en ont examiné les modalités particulières, dont celle de l'interdiction pour les médecins d'avoir un «double statut», participant et non participant, laquelle mesure leur est apparue comme étant une garantie contre d'éventuelles situations de «conflit d'intérêts» que disaient craindre certains intervenants (paragraphe 66).

C'est dans ce contexte que, après avoir établi que l'interdiction des assurances privées contrevient aux droits à la vie et à la sécurité (paragraphe 45) mais que l'objectif poursuivi, soit la préservation du système public, était «urgent et réel» (paragraphe 55), les juges majoritaires ont conclu que cette mesure n'entraînait pas une «atteinte minimale» et ne pouvait donc se justifier (paragraphe 98).

Une variété de moyens de protection

Cela étant, il faut toutefois bien noter que, du même souffle, les juges majoritaires ont aussi conclu, après avoir fait une revue des mesures en vigueur dans d'autres provinces canadiennes et dans les pays de l'OCDE, que, pour protéger le système public, «les pouvoirs publics disposent d'une grande variété de moyens, comme en font foi les régimes en vigueur dans d'autres provinces et d'autres pays» (paragraphe 98).

Voilà donc ce qui nous semble indiquer clairement que la société québécoise et ses élus disposent d'une «grande variété de moyens» pour atteindre l'objectif de préservation du système public.

En fonction d'un tel objectif, une des questions qui se posent est la suivante: serait-il bien avisé de s'en tenir à la «prescription minimale» de la Cour suprême, c'est-à-dire de se contenter de modifier la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur l'assurance hospitalisation pour autoriser les assurances privées uniquement pour les services rendus par des

médecins non participants? Il est possible que oui, mais en est-on certain?

Ne pourrait-on pas ainsi concevoir qu'une telle politique en vertu de laquelle les médecins ne pourraient choisir une «pratique mixte» pourrait s'avérer contre-productive pour le système public? Cette politique ne pourrait-elle pas avoir pour effet de nous entraîner, à moyen terme, lorsque le secteur privé se serait développé de telle façon qu'il offrirait des conditions de pratique alléchantes, supérieures à celles du public, dans une situation où un nombre significatif de médecins opéreraient carrément pour le statut de non-participant et n'auraient ainsi d'autre choix que de désertir le système public?

On pourrait alors bien sûr, si le système public s'en trouvait menacé, recourir au pouvoir prévu à l'article 30 de la Loi sur l'assurance maladie afin de «conscire» ces médecins au sein du système public, mais on n'éviterait sans doute pas un climat de vives tensions et d'opposition à ce qui serait alors perçu et décrit, à tort ou à raison, comme étant une mesure de contrainte trop draconienne. Rappelons que les mesures du projet de loi 114 qu'avait prévues il y a quelques années François Legault alors qu'il était ministre de la Santé et des Services sociaux et qui avaient conduit à ce que des huissiers aillent frapper à la porte de la résidence de certains médecins pour les «inviter» à venir faire une garde à l'urgence n'étaient pas apparues comme étant viables à moyen et long terme pour régler la situation des urgences...

En conclusion, et sans présumer de la réponse à ces questions, il nous apparaît difficile de trouver une quelconque indication de la Cour suprême selon laquelle il faudrait écarter, sans débat ni réflexion, la «pratique mixte» ou même d'autres mesures originales, non examinées jusqu'à maintenant au Québec. Devant la «grande variété de moyens» que la cour reconnaît être à la disposition des autorités québécoises et compte tenu du sursis qu'elle leur a également accordé pour faire des choix éclairés, il serait dommage de se refuser le droit de choisir, parmi ces moyens, ceux qui sont les plus adaptés et susceptibles d'assurer la protection du système public.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis Internet), Isabelle Paire (santé), Louise-Madeleine Rioux-Saucy (surnuméraires), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Frécoeur (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs), Renée Lho Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cabaret spectacles et culturels du week-end), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Corneille et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (communis); La communication: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Lapointe (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Pilon, Yannick Morin, Nathalie Zernitski, Olivier Zaida. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Ghislaine Laflèche, Claudette Béliveau (adopte administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

